

PLACEMENTS GARANTIS LIÉS AUX MARCHÉS (PGLM)

Placement garanti Marché américain

Terme : 5 ans



APERÇU

Le Placement garanti Marché américain vous offre le potentiel de rendement de grandes sociétés américaines, tout en protégeant votre capital. Il offre également une diversification sectorielle.

- Capital garanti à 100 % à l'échéance
- Couvert par l'assurance-dépôts¹
- Possibilité de conversion ou de rachat sous certaines conditions
- Versement des intérêts à l'échéance
- Admissible aux régimes enregistrés
- Si le placement n'est pas enregistré, imposition du rendement à l'échéance²
- Aucuns frais de gestion
- Protection contre le risque de fluctuation des devises étrangères
- Admissible au calcul de ristourne de la caisse

Indications de rendement	500 \$ et plus	Dates clés	
Rendement annuel composé maximal	6,81 %	Période de vente	21 juillet au 21 septembre 2026
Rendement cumulé maximal	39,00 %	Émission du placement	20 octobre 2026
Taux de participation	100 %	Échéance du placement	20 octobre 2031

Renseignements supplémentaires : Le taux de participation représente le pourcentage du rendement des titres de référence qui est versé au détenteur ou à la détentrice à l'échéance. Les rendements indiqués tiennent compte du taux de participation.

La caisse est l'émetteur du placement.

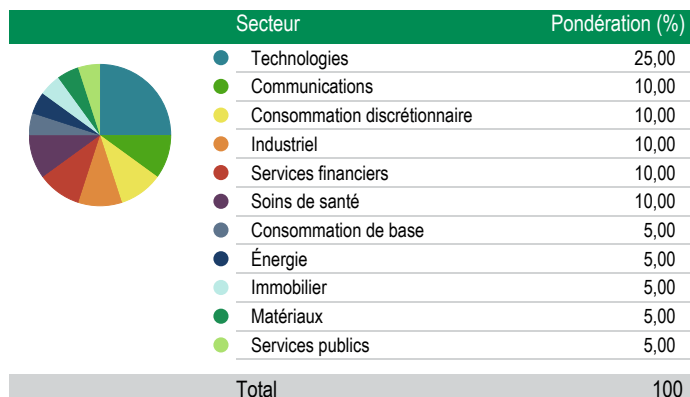
¹Pour en connaître davantage sur la protection de l'assurance-dépôts, veuillez consulter fsrao.ca.

²Sauf l'intérêt payé avant la date d'émission.

COMPOSITION DU PLACEMENT

Le panier de référence est composé de 20 sociétés américaines issues de différents secteurs économiques. Chaque entreprise occupe le même poids dans le panier qui est réparti comme suit :

Société	Secteur	Société	Secteur
Air Products and Chemicals Inc.	Matériaux	Pfizer Inc.	Soins de santé
American Electric Power Company, Inc.	Services publics	Qualcomm Inc.	Technologies
Best Buy Co., Inc.	Consommation discrétionnaire	Skyworks Solutions Inc.	Technologies
Cisco Systems, Inc.	Technologies	Target Corporation	Consommation de base
Cummins Inc.	Industriel	Texas Instruments Inc.	Technologies
Digital Realty Trust Inc.	Immobilier	T-Mobile US Inc.	Communications
Expand Energy Corporation	Énergie	Truist Financial Corporation	Services financiers
Ford Motor Company	Consommation discrétionnaire	U.S. Bancorp	Services financiers
International Business Machines Corporation	Technologies	Union Pacific Corporation	Industriel
Merck & Co Inc.	Soins de santé	Verizon Communications Inc.	Communications



CE PLACEMENT ME CONVIENT-IL ?

Ce placement pourrait vous convenir si vous :

- désirez protéger votre capital ;
- avez un horizon de placement de 5 ans ou plus ;
- acceptez de renoncer au rendement garanti offert par une épargne à terme traditionnelle pour bénéficier d'une possibilité de rendement supérieur.
- souhaitez diversifier votre portefeuille ;
- ne planifiez pas retirer votre argent avant l'échéance ;

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE AVEC UNE ÉPARGNE À TERME TRADITIONNELLE ?

Ce placement garanti diffère d'une épargne à terme traditionnelle parce qu'il ne procure pas un rendement déterminé à l'avance.

Le rendement du placement est fonction de l'appréciation des titres de référence et ne peut être connu qu'à son échéance. Le rendement pourrait être nul à l'échéance.

COMMENT LE RENDEMENT EST-IL CALCULÉ ?

Jusqu'à l'émission, votre placement produit des intérêts de 0,55 % par année. Entre la date d'émission et la date d'échéance, le rendement est déterminé en fonction de la variation des cours de référence, jusqu'à un maximum de 39,00 %. Afin de réduire l'effet d'un éventuel repli des marchés, nous prenons en compte la moyenne des lectures mensuelles des cours pendant les 3 derniers mois du terme.

Ce placement ne donne pas droit aux dividendes versés sur les titres de référence.

Le rendement du placement n'est pas touché par les fluctuations des taux de change, même si les cours sont publiés en devises étrangères.

Pour tous les détails du calcul du rendement, veuillez lire la convention de placement.

Le rendement variable est basé sur l'évolution du cours des titres de référence. Par conséquent, il pourrait être nul à l'échéance. De plus, le capital est garanti à l'échéance.

COMMENT SUIVRE L'ÉVOLUTION DE MON PLACEMENT ?

Vous pouvez utiliser l'outil Suivi dynamique du rendement des placements garantis liés aux marchés. Pour ce faire, ouvrez une session dans AccèsD, puis allez dans la section Épargne et placements, ou consultez le desjardins.com/suivrerendement. L'information sur le rendement est présentée à titre indicatif seulement. Le rendement de votre placement est aussi inscrit sur votre relevé de compte mensuel Desjardins, à titre indicatif. Le rendement du placement n'est connu qu'à son échéance.

QUE SE PASSE-T-IL À L'ÉCHÉANCE DE MON PLACEMENT ?

Peu avant l'échéance de votre placement, vous recevrez un avis par la poste ou dans AccèsD. À l'échéance, à moins d'instructions contraires de votre part communiquées dans AccèsD (si le placement est admissible au renouvellement en ligne) ou à votre conseiller ou conseillère, votre placement sera automatiquement réinvesti dans un produit dont la nature et le terme sont similaires.

EST-IL POSSIBLE DE RACHETER OU CONVERTIR MON PLACEMENT AVANT L'ÉCHÉANCE ?

C'est possible. Une fois par an, après la troisième année de détention, vous pouvez convertir votre placement en un autre placement garanti lié aux marchés, ou encore le racheter. À votre demande, la valeur approximative de conversion ou de rachat vous sera communiquée. Le rachat et la conversion sont sujets à certaines conditions. Veuillez consulter la convention de placement pour connaître les modalités.

Lors de la conversion ou du rachat, la valeur peut être inférieure au capital investi. Cette valeur n'atteint jamais le maximum possible à l'échéance.

Certaines exceptions peuvent s'appliquer – veuillez consulter la convention de placement pour obtenir plus d'information à cet égard.

QU'ARRIVE-T-IL EN CAS DE PERTURBATION DES MARCHÉS ?

La caisse détermine, à sa seule discrétion, les mesures appropriées à prendre dans les circonstances. Par exemple, en cas d'arrêt des transactions effectuées sur les marchés boursiers, la caisse pourrait décider de reporter la date à laquelle le niveau de l'indice de départ du placement est pris en compte.

ET SI JE CHANGE D'IDÉE ?

Vous avez un délai de 5 jours ouvrables suivant la réception de votre convention de placement, par la poste ou via AccèsD, pour demander à votre conseiller ou conseillère d'annuler votre placement.

RENSEIGNEMENTS

Pour vous procurer ce produit ou pour obtenir plus d'information :

- visitez desjardins.com/pglm ;
- ouvrez une session dans AccèsD ;
- communiquez avec votre conseiller ou conseillère de Desjardins ;
- composez le 514 224 7737 ou le 1 800 224 7737.

PRIX ET DISTINCTIONS



L'investisseur ou l'investisseuse devrait lire la convention de placement avant d'investir. Elle peut être consultée sur desjardins.com/pglm.

Le présent document n'est fourni qu'à titre indicatif. En cas de divergence entre ce document et la convention de placement, cette dernière prévaut.

Desjardins et Desjardins Gestion de patrimoine sont des marques de commerce de la Fédération des caisses Desjardins du Québec utilisées sous licence.